

Eco-exemplarité des collectivités



Syndicat Mixte Departemental pour L Elimination des Dechets

19, Rue Cruveilhier
Bp 13 114
87031 Limoges
[Voir le site internet](#)
Véronique Lucain
vlucain@syded87.org
[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le SYDED développe diverses actions pour favoriser l'éco-exemplarité notamment celle des collectivités. Il les accompagne dans la démarche : sensibilisation, charte éco-exemplaire, création et diffusion d'un guide, mise en place du tri dans les cimetières, compostage dans les services.... Cette action a débuté en 2012 et se poursuit tout au long du PLP.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les collectivités.

Inciter les particuliers à s'engager dans la prévention des déchets par l'exemplarité des démarches des collectivités.

Impliquer les collectivités adhérentes dans la démarche de prévention des déchets.

Sensibiliser les élus à la prévention des déchets.

Sensibiliser l'ensemble du personnel aux gestes de prévention des déchets (réduction de la consommation de papier, des déchets verts, des déchets dangereux...)

Résultats quantitatifs

34 communes engagées en 2015

1 guide édité et diffusé partiellement

2 demi-journées de sensibilisation des élus à la prévention des déchets

5 collectivités signataires de la charte de l'Eco-exemplarité des collectivités

Réalisation de 5 états des lieux des pratiques

Sensibilisation des élus à la démarche d'éco-exemplarité dans trois communautés de communes

Mise en place du compostage dans tous les services et les écoles d'une communauté de communes

Sensibilisation de toutes les écoles d'une communauté de communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Mise en place du tri dans les cimetières d'une communauté de communes

Résultats qualitatifs

Bonne prise en compte de la problématique déchets dans certaines collectivités

Démarche volontaire de prévention et de tri pour certaines collectivités

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Le démarrage de cette action a débuté en 2012 après que le SYDED se soit lui-même engagé dans la démarche. Une large part du temps a été et est toujours consacrée à la sensibilisation des élus. Tout d'abord deux demi-journées de sensibilisation des élus à la prévention des déchets ont été organisées deux années consécutives. Les élus ont aussi été sensibilisés au travers des groupes de travail du PLPD et de la commission prévention des déchets du SYDED. Les établissements publics adhérents ont ensuite été sollicités pour signer une charte des collectivités éco-exemplaires et ainsi s'engager à mettre en place des actions permettant de réduire et de mieux trier les déchets produits par les activités des services mais aussi par les usagers. 5 communautés de communes se sont portées volontaires et ont signé la charte. Afin d'avoir un point zéro des pratiques, un diagnostic a alors été réalisé dans chacune d'entre elles. A l'issue de ces diagnostics, plusieurs actions ont été proposées : tri des déchets dans les cimetières, mise en place du compostage dans les services dont les écoles, réduction de la consommation de papier, gobelets réutilisables.... Lorsque cela a été possible, les élus ont été sensibilisés lors des conseils communautaires et ont à cette occasion validé les actions à mettre en place en priorité. Une fois les actions choisies, le SYDED accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des actions.

Pour les aider dans leur démarche, le SYDED a créé et diffusé, lors de ces réunions, un guide qui permet de trouver des pistes d'amélioration en fonction des déchets produits. La rédaction du guide a été réalisée en interne mais sa création a été confiée à une agence de communication. Il a été conçu sous forme de classeur à feuillet pour être évolutif. Sa version dématérialisée a été mise à disposition sur le site internet du SYDED dans l'espace « élus » en 2015.

En 2012, à la suite de la sensibilisation, une première communauté de communes a été volontaire pour s'engager ; les élus de cette communauté de communes ont été sensibilisés à leur tour et des premières actions ont été mises en place.

En 2013, un état des lieux et diagnostic des pratiques a été mené dans les collectivités signataires. La sensibilisation des élus a été renouvelée pour 3 communautés de communes supplémentaires

- Actions concrètes menées :

Mise en place du **compostage dans tous les services et les écoles** de deux communautés de communes.

Sensibilisation de toutes les écoles de deux communautés de communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire. (L'objectif est d'étendre aux écoles des autres communautés de communes).

Mise en place **du tri dans les cimetières** d'une communauté de communes.

Actions de communication sur le **tri du papier** portées par 1 communauté de communes.

Co-achat de gobelets réutilisables avec deux communautés de communes.

Planning

2011 :	Sensibilisation des élus à la démarche dans le cadre des réunions du PLPLD
Mars 2012 :	½ journée de sensibilisation des élus à la prévention des déchets Sensibilisation des élus d'une communauté de communes volontaire et premières actions
Avril 2013 :	½ journée de sensibilisation des élus et signature de la charte éco-exemplarité pour 5 communautés de communes
Mai-juin 2013 :	Etat des lieux/diagnostic des pratiques
2013-2014 :	Sensibilisation des élus de 3 communautés de communes Création et diffusion du guide Mise en place des actions

Moyens humains

Chargé de prévention : 10 jours en 2013 et 4 jours par an ensuite, pour la coordination, sensibilisation, diagnostic et mise en œuvre des actions, rédaction du guide

Assistants de prévention : 25 jours :an depuis 2014, pour aide à la réalisation des diagnostics, mise en œuvre des actions

Ponctuellement, chargée de communication

3 autres agents en renfort pour la mise en œuvre des actions : compostage, animations scolaires

Moyens financiers

5 500€ environ pour 50 guides éco-exemplarité (création et impression)

1 400€ environ pour l'achat de gobelets réutilisables en achat conjoint avec deux collectivités (facture partagée)

40 à 100€ par composteurs installés

1 200€ environ pour les supports de communication et le matériel pour les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Moyens techniques

Composteurs + bacs broyat + aérateurs + panneaux de consignes et d'information

Partenaires mobilisés

Communautés de communes et communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'approche complète de l'action envers les collectivités du territoire : sensibilisation, charte, diagnostic, plan d'action, création d'un guide « évolutif » qui propose des pistes d'amélioration en fonction des déchets produits.

Difficultés rencontrées

La mobilisation d'un grand nombre de collectivités est un long travail qui demande de la constance dans le temps.

Recommandations éventuelles

Prendre en compte les calendriers électoraux.

L'opération est reproductible.

Mots clés

ADMINISTRATION PUBLIQUE | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | PAPIER | PLASTIQUE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Laurent JARRY

laurent.jarry@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine